

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024



L'article 2313-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif ou le compte financier unique rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la communauté de communes sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de l'intercommunalité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la Communauté de communes.

A. BUDGET PRINCIPAL

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI.

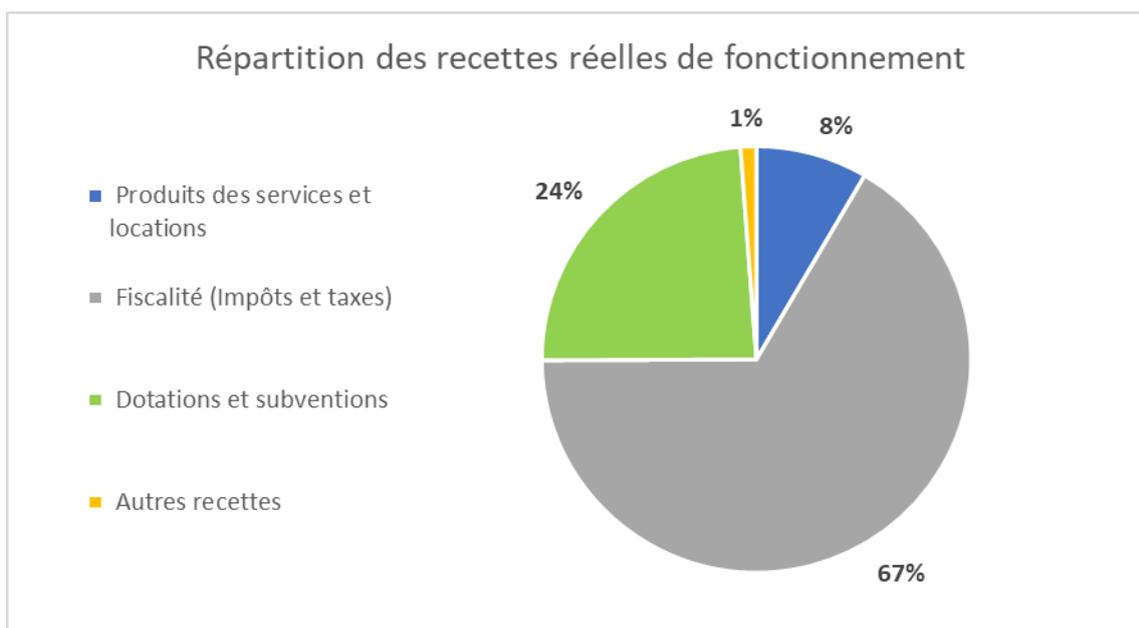
Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations et subventions ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		6 152 934,99 €	6 480 154,61 €	7 403 171,88 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
013	Atténuations de charges	72 715,93 €	38 361,90 €	42 031,43 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	262 280,71 €	497 913,74 €	395 736,94 €
731	Fiscalité locale	2 078 349,18 €	1 985 427,25 €	2 283 305,19 €
73	Impôts et taxes	1 758 403,88 €	2 163 681,15 €	2 313 007,28 €
74	Dotations et participations	1 415 869,10 €	1 264 049,73 €	1 648 924,49 €
75	Autres produits de gestion courante	213 214,14 €	154 444,12 €	186 055,09 €
77	Produits spécifiques	102,05 €	7 958,72 €	39 083,36 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	1 207,10 €
042	Opérations d'ordre	52 000,00 €	68 318,00 €	193 821,00 €

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 909 350,88 €, elles étaient de 6 111 836,61 € en 2023 soit une progression d'environ 13 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :



En 2024, les recettes réelles du budget principal sont en nette progression. L'évolution majeure porte sur les recettes fiscales suite à l'augmentation d'1,8 points du taux de la taxe foncière pour les propriétés

044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
foncière pour les propriétés

bâties et grâce à l'évolution du produit de la TASCOM. Les subventions perçues à titre exceptionnel sur cette année contribuent également à l'amélioration du résultat de l'exercice (fonds CAF – bonus territoire 2023, DGD pour le PLUi, subventions sur années antérieures).

Les produits réels (hors produits financiers et exceptionnels) représenteraient, en 2024, **402,64 € par habitant**, soit une évolution significative par rapport à 2023 (358,49 €/habitant)

1.2. Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de l'intercommunalité, soit principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		5 452 286,85 €	6 087 493,83 €	6 624 434,66 €
011	Charges à caractère général	744 839,25 €	889 444,80 €	901 015,57 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 733 766,09 €	1 859 982,31 €	2 137 661,29 €
014	Atténuations de produits	1 050 858,13 €	1 142 358,37 €	1 034 457,04 €
65	Autres charges de gestion courante	1 752 351,53 €	1 960 698,08 €	2 035 409,05 €
66	Charges financières	- €	702,67 €	- €
67	Charges spécifiques	2 063,78 €	- €	60 239,30 €
68	Dotations aux provisions			46 138,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	168 408,07 €	234 307,60 €	409 514,41 €

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 6 168 782,25 €, elles étaient de 5 853 186,23 € en 2023 soit une évolution de 5,40 %, ce qui est inférieur d'1,4 fois à la progression des recettes et permet une très nette amélioration du résultat de l'exercice.

L'accroissement des dépenses est essentiellement lié à l'évolution du chapitre 012 (charges de personnel) qui augmente de 277 678,98 € et s'explique de la façon suivante :

- Le changement d'assurance statutaire et l'élargissement des garanties pour l'EPCI qui entraînent une dépense de 189 k€ soit une augmentation de 101,5k€ et le paiement de la régularisation de la cotisation 2023 pour un montant d'environ 19k€ ;
- La revalorisation du régime indemnitaire votée en décembre 2023 : +40k€ ;
- Les mouvements de personnel au cours de l'année, les recrutements en année pleine et les avancements de grade et d'échelon.

Une partie de cette progression s'explique également par l'évolution du chapitre 65 (+ 74 k€) et par l'actualisation des provisions (CET et impayés de plus de deux ans pour 46 k€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES	TOTAL RESTE A CHARGE 2024
Opérations non ventilables	1 073 213,93 €	5 239 556,22 €	4 166 342,29 €
Administration générale	1 017 742,97 €	150 387,11 €	- 867 355,86 €
Communication	44 461,96 €	- €	- 44 461,96 €
Elus	111 772,35 €	- €	- 111 772,35 €
Conseil de développement	13 125,98 €	4 000,00 €	- 9 125,98 €
SDIS	542 911,00 €	- €	- 542 911,00 €
311 - Projet culturel de territoire	120 797,25 €	33 188,62 €	- 87 608,63 €
Stade d'athlétisme	8 680,51 €	- €	- 8 680,51 €
Piscines	603 867,00 €	- €	- 603 867,00 €
Enfance - Jeunesse	210 453,32 €	21 161,50 €	- 189 291,82 €
Multi-accueil (DSP Maison bleue)	200 306,18 €	287 593,59 €	87 287,41 €
RPE	144 805,41 €	125 994,21 €	- 18 811,20 €
Micro-crèche de Bouvron	229 992,07 €	162 573,02 €	- 67 419,05 €
Micro-crèche de La Chevallerai	294 549,07 €	143 611,28 €	- 150 937,79 €
Micro-crèche de Le Gâvre	218 330,15 €	140 499,56 €	- 77 830,59 €
CLIC	106 742,28 €	3 600,24 €	- 103 142,04 €
MEEF - Emploi	165 114,70 €	50 468,02 €	- 114 646,68 €
Aménagement du territoire	314 098,25 €	73 192,56 €	- 240 905,69 €
Gendarmerie	12 231,95 €	97 731,72 €	85 499,77 €
Aire d'accueil des gens du voyage	41 830,03 €	14 886,13 €	- 26 943,90 €
Développement économique	230 831,61 €	20 742,00 €	- 210 089,61 €
Développement touristique	109 455,67 €	66 828,00 €	- 42 627,67 €
Politique de l'eau (SPANC - Eau et assainissement)	62 905,19 €	- €	- 62 905,19 €
Mobilité	38 009,55 €	11 364,00 €	- 26 645,55 €
GEMAPI	252 553,87 €	260 766,00 €	8 212,13 €
TOTAL	6 168 782,25 €	6 908 143,78 €	739 361,53 €

Le tableau ci-dessus permet de faire un état du coût des services ainsi que du reste à charge pour l'EPCI. Le reste à charge est financé par la fiscalité et les dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement/FPIC/compensations liées à la fiscalité inclus dans les opérations non ventilables).

Les compétences (hors charges liées à l'administration générale) représentant un coût important sont :

- Equipements sportifs : 603 867 €
- Action sociale : Petite Enfance (314 998,63 € hors DSP), Enfance-Jeunesse (189 291,82 €), CLIC (103 142,04€ - montant exceptionnel lié à des régularisations de factures antérieures - montant annuel environ : 35 000€)
- Secours et Incendie : 542 911 €

Les dépenses d'opérations non ventilables concernent essentiellement les attributions de compensation versées aux communes de Blain (362 060,90 €) et de Bouvron (653 215,15 €).

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de l'EPCI.

2.1. Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...);
- Le FCTVA;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement);
- Les emprunts.

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		1 428 308,81 €	2 103 085,34 €	3 014 728,71 €
001	Résultat d'investissement reporté	667 485,80 €	1 012 602,75 €	1 269 406,11 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	517 047,42 €	448 210,45 €	176 454,57 €
10222	FCTVA	153 068,85 €	47 562,31 €	83 793,79 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	363 978,57 €	400 648,14 €	92 660,78 €
13	Subventions d'investissement	75 367,52 €	72 075,90 €	192 838,54 €
13	Etat et établissements nationaux	18 944,36 €	36 932,00 €	54 572,40 €
13	Région	23 807,00 €		56 678,80 €
13	Département	10 378,00 €		
13	Autres	22 238,16 €	35 143,90 €	81 587,34 €
16	Emprunts/Cautions reçues	- €	852,67 €	400,00 €
27	Remboursement partiel d'avances faites aux budgets annexes Bluchets et Bel Air			409 859,26 €
040	Opérations d'ordre entre sections	168 408,07 €	234 307,60 €	409 514,41 €
041	Opérations patrimoniales	- €	335 035,97 €	556 255,82 €

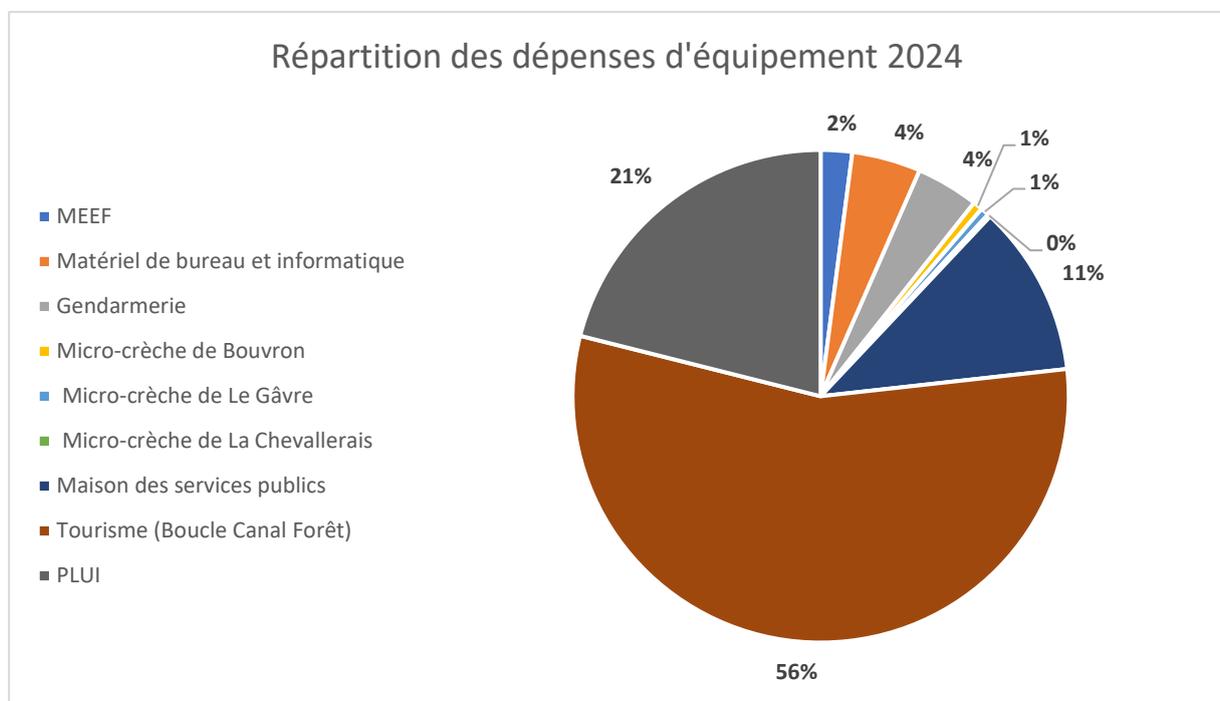
Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 779 552,37 €, elles étaient de 521 139,02 € en 2023.

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations incorporelles ;
- Les immobilisations corporelles.

Section d'investissement	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses	415 706,06 €	833 679,23 €	1 161 904,74 €
0019 - MEEF (Travaux de rénovation énergétique)	- €	929,98 €	7 574,97 €
0025 - Matériel de bureau et informatique	64 343,96 €	132 762,13 €	16 593,90 €
0030 - Piste d'athlétisme	- €	3 082,79 €	- €
0031 - Aire d'accueil des gens du voyage	22 166,09 €	3 220,13 €	- €
0034 - Gendarmerie	18 636,55 €	16 230,26 €	15 115,74 €
0036 - Parc d'activités Bluchets Sud	2 710,20 €	- €	- €
0041 - Centre socio-culturel	1 082,40 €	- €	- €
0042 - Maison de l'enfance (Multiaccueil/RPE)	6 208,65 €	13 124,21 €	- €
0045 - Micro-crèche de Bouvron	26 424,40 €	8 935,16 €	2 298,97 €
0046 - Micro-crèche de Le Gâvre	2 809,17 €	11 712,24 €	2 033,48 €
0047 - Micro-crèche de La Chevallerais	16 445,17 €	9 611,82 €	693,70 €
0052 - Maison des services publics/Siège (AP-2023-D02)	61 644,19 €	7 440,00 €	41 639,76 €
0061 - Signalétique	- €	7 384,80 €	- €
0068 - Tourisme (Boucle Canal Forêt)	16 516,64 €	14 625,56 €	206 138,23 €
0069 - PLUI	43 802,75 €	30 222,22 €	77 884,37 €
0074 - Nouvelle déchetterie de Blain (<i>intégré au BA Déchets en 2024</i>)	24 300,00 €	44 139,00 €	
TOTAL des dépenses d'équipement	307 090,17 €	303 420,30 €	369 973,12 €
10 - Dotations	- €	185,90 €	- €
16 - Emprunts et dettes	- €	5 344,29 €	305,89 €
20 - Immobilisations incorporelles	31 896,00 €	1 380,00 €	1 641,72 €
204 - Subventions d'équipement versées	20 825,00 €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	3 894,89 €	119 994,77 €	39 847,19 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	60,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	52 000,00 €	68 318,00 €	193 821,00 €
041 - Opérations patrimoniales		335 035,97 €	556 255,82 €

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 411 827,92 €, elles étaient de 430 325,26 € en 2023. Les dépenses d'équipement sont réparties de la façon suivante :



En 2024, les dépenses d'équipement ont porté essentiellement sur trois projets majeurs et pour un montant de 369 973,12 € :

- La poursuite de l'élaboration du PLUIh,
- Les travaux de la boucle cyclable et touristique Canal Forêt,
- Les études de maîtrise d'œuvre de la future Maison intercommunale des services publics.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Les autres dépenses portent sur des travaux et réparations dans le cadre de l'entretien des bâtiments intercommunaux.

Le taux de réalisation de 21 % reste faible au regard des actions qui ont été programmées dans le cadre du budget primitif 2024.

3. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	6 624 434,66 €	7 103 171,88 €	478 737,22 €
Section d'investissement	1 161 904,74 €	1 745 322,60 €	583 417,86 €
Total		8 848 494,48 €	1 062 155,08 €
Reports			
Section de fonctionnement		300 000,00 €	
Section d'investissement		1 269 406,11 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	6 624 434,66 €	7 403 171,88 €	778 737,22 €
Section d'investissement	1 161 904,74 €	3 014 728,71 €	1 852 823,97 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	304 947,37 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	6 624 434,66 €	7 403 171,88 €	778 737,22 €
Section d'investissement	1 466 852,11 €	3 014 728,71 €	1 547 876,60 €
Total	8 091 286,77 €	10 417 900,59 €	2 326 613,82 €

On constate que la section de fonctionnement présente un excédent de 478 737,22 €. Grâce au report de fonctionnement de l'année 2023, le résultat est de 778 737,22 €. Ce résultat permet de proposer un report plus conséquent sur le c/1068 en 2025 pour financer les projets d'investissement.

La section d'investissement, quant à elle, dispose d'un excédent cumulé de 1 547 876,60 €. Cet excédent global permet à l'EPCI de garantir un autofinancement pour le projet de Maison intercommunale des services publics.

4. RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la Communauté de communes avec les indicateurs permettant de les calculer.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

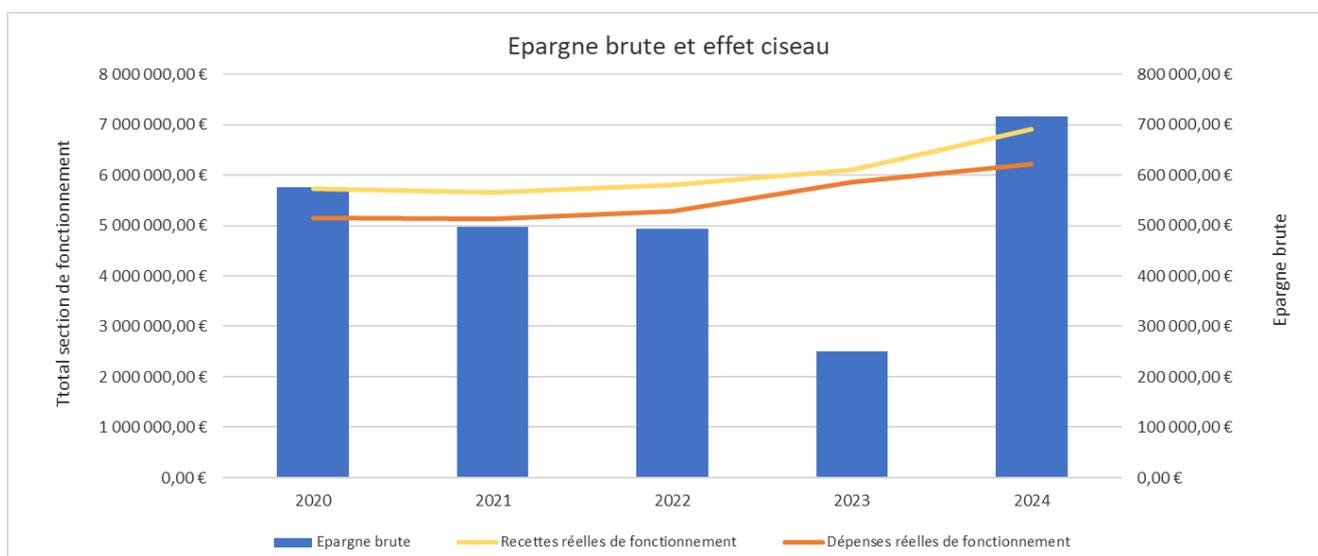
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) représente le montant d'autofinancement réel de l'EPCI sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par l'EPCI sur l'exercice.

Evolution du niveau d'épargne du budget Administration générale

ANNEE	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes réelles de fonctionnement	5 800 934,99 €	6 111 836,61 €	6 909 350,88 €	11,54 %
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	102,05 €	7 958,72 €	39 083,36 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	5 283 878,78 €	5 853 186,23 €	6 214 920,25 €	5,82%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	2 063,78 €	- €	60 239,30 €	100,00%
Epargne brute (€)	519 017,94 €	250 691,66 €	715 586,57 €	64,97%
Taux d'épargne brute %	8,95%	4,10%	10,36%	
Amortissement du capital de la dette	- €	5 344,29 €	- €	
Epargne nette (€)	519 017,94 €	245 347,37 €	715 586,57 €	65,71%
Encours de dette (tous budgets)	2 127 322,80 €	1 865 039,38 €	1 598 263,61 €	
Capacité de désendettement	4,10	7,44	2,23	

On constate une augmentation très importante de l'épargne brute (multipliée par 1,5) par rapport à l'année 2023. Cette évolution permet de se rassurer sur la situation financière de la Communauté de communes. Il est précisé que le taux prudentiel d'épargne brute de 10 % est respecté.



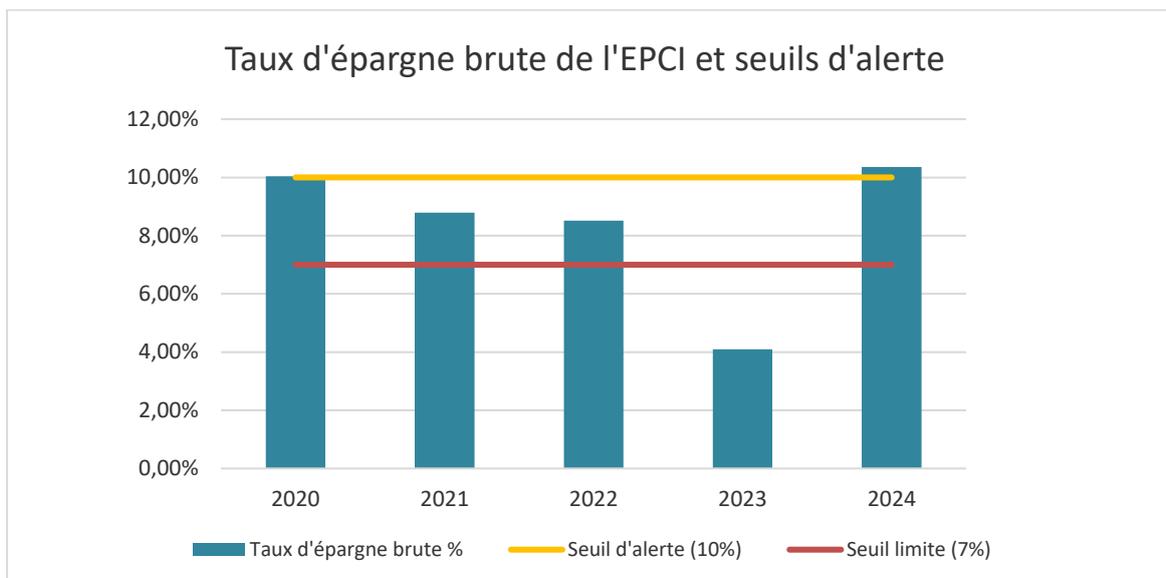
Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe jaune et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

La Communauté de communes a vécu une situation difficile en 2019 suite à l'instauration de la redevance incitative et la création d'un budget annexe. La situation s'est largement redressée avec le plan de refinancement instauré en 2020 et qui a permis de sortir de cet effet de ciseau. Malgré cela, la situation reste fragile, aussi chaque année, des propositions d'ajustement doivent intervenir sur les recettes (ex : augmentation de taux d'imposition, nouvelles subventions...) ou les dépenses (ex : report de projets, diminution de services...) pour permettre de maintenir une épargne acceptable.

En conclusion, des mesures financières ont été prises en 2024 (augmentation de 1,8 % du taux de taxe foncière, nouvelles recettes, etc.) pour sécuriser le financement de la section de fonctionnement du budget principal et pouvoir assurer une épargne suffisante pour mener à bien les deux projets majeurs de l'intercommunalité que sont la nouvelle déchèterie de Blain et la Maison intercommunale des services publics. Au regard des résultats, ces mesures ont été efficaces.

044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Par ailleurs, la Communauté de communes n'est plus endettée au niveau de son budget principal, par conséquent l'épargne nette équivaut à l'épargne brute.



Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de communes. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et d'autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés :

- Le premier, à 10 % correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou d'une perte totale d'épargne,
- Le second seuil d'alerte (7 % des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Comme évoqué précédemment, la Communauté de communes a amélioré sa capacité à investir. Il sera nécessaire de poursuivre le travail engagé sur l'augmentation de la CAF afin de permettre des nouveaux investissements après 2026.

5. RATIOS OBLIGATOIRES

N°RATIO	INFORMATIONS	2022	2023	2024	Moyenne nationale ¹
	Nombre d'habitants "DGF"	16658	17049	17160	10 000h à 20 000h
1	Dépenses réelles de fonctionnement /population	317,20 €	343,32 €	362,17 €	373,00 €
2	Produits des impositions directes /population	112,32 €	116,45 €	133,06 €	176,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement /population	344,79 €	358,49 €	402,64 €	454,00 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	21,89 €	24,92 €	21,56 €	95,00 €
5	Encours de la dette/population	127,71 €	109,39 €	93,14 €	204,00 €
6	DGF / population	34,81 €	35,16 €	37,21 €	49,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	32,81%	31,78%	34,40%	41,70%
9	Dép fonct + rbst dette / Recettes réelles de fonctionnement	92%	96%	90%	87,00%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	6,35%	6,95%	5,35%	21,00%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	36,67%	30,52%	23,13%	36,00%

¹ DGFIP, comptes de gestion 2023, budgets principaux - opérations réelles

Le calcul des ratios obligatoires présenté ci-dessous est basé uniquement sur le budget principal hormis le montant de l'encours de la dette qui reprend l'ensemble de la dette de la Communauté de communes.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

B.BUDGETS ANNEXES

1. BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

1.1. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		1 035 438,78 €	1 090 527,58 €	1 318 886,97 €
011	Charges à caractère général	242 230,62 €	231 249,51 €	282 812,47 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	617 100,00 €	679 848,59 €	684 902,08 €
65	Autres charges de gestion courante	6 752,22 €	6 029,50 €	52 159,21 €
66	Charges financières	1 769,91 €	846,20 €	61,18 €
67	Charges spécifiques	1 302,16 €	- €	67 110,73 €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	45 561,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	166 283,87 €	172 553,78 €	186 280,30 €

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		1 096 137,27 €	1 200 727,36 €	1 374 192,49 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	26 446,69 €	60 698,49 €	110 199,78 €
013	Atténuations de charges	2 413,64 €	32 864,35 €	20 500,66 €
70	Produits des ventes	956 939,87 €	968 613,57 €	1 061 703,58 €
74	Dotations et participations	65 220,00 €	92 165,93 €	119 873,90 €
75	Autres produits de gestion courante	20 740,51 €	23 242,06 €	32 016,98 €
77	Produits spécifiques	24 376,56 €	9 421,96 €	16 176,59 €
042	Opérations d'ordre	- €	13 721,00 €	13 721,00 €
Résultat de fonctionnement		60 698,49 €	110 199,78 €	55 305,52 €

Pour l'exercice 2024, les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 1 374 192,49 € et les dépenses de fonctionnement à 1 318 886,97 €. La dynamique des recettes ne permet pas de compenser les charges exceptionnelles (67 k€) et autres dépenses telles que la refacturation du Transport à la demande des 3 dernières années scolaires (2020 à 2023 : 50k€) par la CCEG et impactant seulement l'année 2024. En conséquence, l'excédent du résultat de fonctionnement 2023 permet de maintenir un résultat positif pour 2024.

1.2. Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		486 944,78 €	52 057,93 €	407 364,21 €
16	Remboursement des emprunts	17 489,53 €	18 413,24 €	4 753,68 €
20	Dépenses d'études			
21	Dépenses d'équipement (cars)	469 455,25 €	19 923,69 €	363 166,12 €
040	Opérations d'ordre			13 721,00 €
041	Opérations d'ordre - Opé. Patrimoniales		13 721,00 €	25 723,41 €

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		886 013,68 €	571 622,68 €	731 568,46 €
001	Résultat d'investissement reporté	719 729,81 €	399 068,90 €	519 564,75 €
16	Emprunts			
040	Opérations d'ordre	166 283,87 €	172 553,78 €	186 280,30 €
041	Opérations d'ordre - Opé. Patrimoniales			25 723,41 €
Résultat d'investissement		399 068,90 €	519 564,75 €	324 204,25 €

En 2024, 2 cars ont été livrés pour un montant de 329 000 €. Les autres dépenses d'investissement sont en lien avec le bâtiment du centre technique intercommunal telles que l'installation d'une alarme (27 004,10 €), l'agrandissement des vestiaires (3 169,81 €) et l'achat d'un nouveau vidéoprojecteur (1 016,40 €). Ces investissements ont été financés par le résultat d'investissement reporté.

Le budget annexe Transport scolaire présente un excédent cumulé de fonctionnement de 55 305,52 € et un excédent cumulé d'investissement de 324 204,25 €.

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Transport scolaire				
ANNEE	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes réelles de fonctionnement	1 069 690,58 €	1 126 307,87 €	1 250 271,71 €	9,91%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	<i>24 376,56 €</i>	<i>9 421,96 €</i>	<i>16 176,59 €</i>	
Dépenses réelles de fonctionnement	869 154,91 €	917 973,80 €	1 132 606,67 €	18,95%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>1 302,16 €</i>	<i>- €</i>	<i>67 110,73 €</i>	100,00%
Epargne brute (€)	177 461,27 €	198 912,11 €	168 599,18 €	-17,98%
Taux d'épargne brute %	16,59%	17,66%	13,49%	
Amortissement du capital de la dette	17 489,53 €	18 413,24 €	4 753,68 €	
Epargne nette (€)	159 971,74 €	180 498,87 €	163 845,50 €	-10,16%
Encours de dette du budget	40 656,45 €	23 166,92 €	4 753,68 €	
Capacité de désendettement	0,23	0,12	0,03	

En 2024, le niveau d'épargne brute du budget annexe Transport scolaire est légèrement dégradé au regard des résultats exposés précédemment, néanmoins celui-ci reste satisfaisant et permet de faire face au plan de renouvellement des cars. Par ailleurs, l'emprunt affecté à ce budget est entièrement remboursé au 31/12/2024, ce budget est donc désendetté.

2. BUDGET ANNEXE DECHETS

2.1. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		2 399 993,98 €	2 490 499,48 €	2 847 913,33 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	196 197,19 €		
011	Charges à caractère général	275 916,40 €	251 021,75 €	276 198,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	628 463,80 €	668 132,89 €	837 060,49 €
65	Autres charges de gestion courante	1 209 368,76 €	1 267 365,21 €	1 523 164,99 €
66	Charges financières	2 522,36 €	2 082,96 €	1 639,72 €
67	Charges spécifiques	9 502,70 €	153 856,34 €	1 599,03 €
68	Dotations aux provisions	- €	14 590,00 €	43 668,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	78 022,77 €	133 450,33 €	164 582,74 €

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		2 836 613,92 €	2 679 756,76 €	3 108 204,48 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		186 619,94 €	189 257,28 €
013	Atténuations de charges	24 796,37 €	9 667,84 €	26 043,34 €
70	Produits des ventes	2 359 262,62 €	2 059 844,79 €	2 433 595,15 €
74	Dotations et participations	431 397,95 €	316 234,00 €	422 163,68 €
75	Autres produits de gestion courante	5 940,58 €	7 699,74 €	6 906,81 €
77	Produits spécifiques	15 216,40 €	99 690,45 €	1 448,31 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	3 626,91 €
042	Opérations d'ordre	- €	- €	25 163,00 €
Résultat de fonctionnement		436 619,94 €	189 257,28 €	260 291,15 €

En termes de dépenses, l'année 2024 est marquée par un réajustement important des participations du SMCNA calculées sur des factures et de la participation exceptionnelle en fin d'année 2023 (147k€), faisant évoluer les dépenses du chapitre 65 d'environ 256 k€. Afin d'absorber cette augmentation, il a été nécessaire de réajuster les tarifs à la hausse avec une augmentation de 10 % de la part fixe et de 75 % de prix de la levée supplémentaire. Cette augmentation a pu générer une recette complémentaire de 323 314 €.

Par ailleurs, au chapitre 012 – charges de personnel, il a été nécessaire d'intégrer des dépenses supplémentaires d'un montant de 122 000 € correspondant au paiement de mise à disposition de personnel du transport scolaire sur des années antérieures.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 71 033,87 €.

2.2. Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		370 818,64 €	322 179,14 €	563 090,46 €
16	Remboursement des emprunts	49 764,84 €	50 204,24 €	50 647,48 €
20	Dépenses d'études	864,00 €	- €	139 779,42 €
21	Dépenses d'équipement	320 189,80 €	271 974,90 €	347 500,56 €
040	Opérations d'ordre	- €	- €	25 163,00 €

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		793 122,43 €	975 102,12 €	905 318,91 €
001	Résultat d'investissement reporté	714 729,84 €	422 303,79 €	652 922,98 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	369,82 €	304 610,05 €	87 813,19 €
13	Subventions d'investissement	- €	114 737,95 €	- €
040	Opérations d'ordre	78 022,77 €	133 450,33 €	164 582,74 €
Résultat d'investissement		422 303,79 €	652 922,98 €	342 228,45 €

En termes d'investissement, une benne à ordures ménagères neuve a été achetée en septembre 2024 pour un coût de 291 240 €. Le budget 2024 prend également en compte un réassort de bacs roulants/colonnes de tri/composteurs d'un montant de 52 510 €. Concernant le projet de la nouvelle déchèterie de Blain, les dépenses payées au titre de l'année 2024 s'élèvent la somme de 139k€ et concernent les études. Ces investissements ont été essentiellement financés par le résultat d'investissement reporté.

Le budget annexe Déchets présente un excédent cumulé de fonctionnement de 260 291,15 € et un excédent cumulé d'investissement de 342 228,45 €.

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Déchets				
ANNEE	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes réelles de fonctionnement	2 836 613,92 €	2 493 136,82 €	2 893 784,20 €	13,85%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	15 216,40 €	99 690,45 €	1 448,31 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	2 125 774,02 €	2 357 049,15 €	2 683 330,59 €	12,16%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	9 502,70 €	153 856,34 €	1 599,03 €	
Epargne brute (€)	705 126,20 €	190 253,56 €	210 604,33 €	9,66%
Taux d'épargne brute %	24,86%	7,63%	7,28%	
Amortissement du capital de la dette	49 764,84 €	50 204,24 €	50 647,48 €	
Epargne nette (€)	655 361,36 €	140 049,32 €	159 956,85 €	12,45%
Encours de dette du budget	305 257,96 €	255 493,12 €	205 288,88 €	
Capacité de désendettement	0,43	1,34	0,97	

L'épargne brute dégagée en 2024 est de 210 604,33 € soit une augmentation de 9,66 % par rapport à 2023. Pour autant, le taux d'épargne de 7,63 % reste faible au regard des investissements à conduire. Le nouvel emprunt de 1 400 000 € contracté début 2025 viendra affecter nettement la capacité de désendettement pour ce budget, ce qui nécessite de maintenir un niveau d'épargne suffisant.

3. BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

3.1. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		917 445,76 €	877 882,32 €	832 943,24 €
011	Charges à caractère général	377 285,41 €	341 124,31 €	353 566,53 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	520 000,00 €	505 966,73 €	449 020,70 €
65	Autres charges de gestion courante	198,20 €	2,12 €	0,92 €
66	Charges financières	19 962,15 €	17 790,16 €	15 582,09 €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	871,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	- €	12 999,00 €	13 902,00 €

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		939 247,92 €	892 145,51 €	858 634,58 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	107 573,87 €	21 802,16 €	14 263,19 €
013	Atténuations de charges	24 177,26 €	7 386,50 €	4 294,79 €
70	Produits des ventes	213 332,58 €	207 530,41 €	209 266,64 €
75	Autres produits de gestion courante	594 164,21 €	655 426,44 €	630 809,96 €
Résultat de fonctionnement		21 802,16 €	14 263,19 €	25 691,34 €

En 2024, les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à une somme totale de 858 634,58 € et les dépenses globales de fonctionnement à 832 943,24 €. Un travail de réduction des dépenses a été engagé en 2024 notamment en termes de charges de personnel (-56 k€), ce qui a nécessité des changements dans le planning d'activités. Concernant les recettes d'entrées du centre aquatique, malgré les modifications de grille d'activités, la vente de produits a été maintenue à un niveau supérieur à 200 000 €. Des recettes exceptionnelles d'environ 30k€ ont été intégrées suite à l'obtention d'une exonération de la taxe foncière depuis la reprise en régie du centre aquatique. Grâce à ces différents ajustements, la subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe a pu diminuer de 55 000 € passant de 655 000 € en 2023 à 600 000 € en 2024.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025

3.2. Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		172 583,48 €	199 815,59 €	138 810,19 €
16	Remboursement des emprunts	130 824,53 €	132 996,52 €	135 204,59 €
20	Dépenses d'études	- €	1 442,00 €	- €
21	Dépenses d'équipement	34 296,49 €	65 377,07 €	3 605,60 €
23	Immobilisations en cours	7 462,46 €	- €	- €

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		1 242 824,59 €	1 110 196,03 €	924 282,44 €
001	Résultat d'investissement reporté	1 242 824,59 €	1 070 241,11 €	910 380,44 €
13	Subventions d'investissement	- €	26 955,92 €	- €
040	Opérations d'ordre	- €	12 999,00 €	13 902,00 €
Résultat d'investissement		1 070 241,11 €	910 380,44 €	785 472,25 €

En dépenses d'investissement, le montant total est de 138 810,19 €. Il s'agit principalement du remboursement du prêt contracté pour la construction de l'équipement. Le résultat d'investissement reporté permet de procéder au remboursement de l'emprunt d'année en année.

Le budget annexe Centre aquatique présente un excédent cumulé de fonctionnement de 25 691,34 € et un excédent cumulé d'investissement de 785 472,25 €.

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe Centre aquatique				
ANNEE	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes réelles de fonctionnement	831 674,05 €	870 343,35 €	844 371,39 €	-3,08%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>				
Dépenses réelles de fonctionnement	917 445,76 €	864 883,32 €	819 041,24 €	-5,60%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>				
Epargne brute (€)	- 85 771,71 €	5 460,03 €	25 330,15 €	78,44%
Taux d'épargne brute %	-10,31%	0,63%	3,00%	
Amortissement du capital de la dette	130 824,53 €	132 996,52 €	135 204,59 €	
Epargne nette (€)	- 216 596,24 €	- 127 536,49 €	- 109 874,44 €	-16,07%
Encours de dette du budget	1 258 718,41 €	1 127 893,88 €	994 897,36 €	

Au regard des résultats actuels, le budget annexe Centre aquatique n'a pas de capacité d'autofinancement. Le budget général vient équilibrer la section de fonctionnement comme cela est le cas sur tous les services publics administratifs (SPA).

4. BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		16 296,39 €	109 916,20 €	71 526,73 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		10 236,39 €	
011	Charges à caractère général	9 491,10 €	15 384,91 €	11 020,41 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 050,38 €	78 517,61 €	53 258,32 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	2 156,29 €	460,00 €
67	Charges spécifiques	- €	- €	972,00 €
68	Dotations aux provisions	- €	- €	1 747,00 €
042	Opérations d'ordre - Dotations aux amort.	3 754,91 €	3 621,00 €	4 069,00 €

Section de fonctionnement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		6 060,00 €	120 619,74 €	102 439,41 €
002	Résultat de fonctionnement reporté			4 670,78 €
70	Produits des ventes	6 060,00 €	65 269,65 €	96 486,00 €
74	Dotations et participations	- €	55 350,09 €	305,63 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	2,00 €
77	Produits spécifiques	- €	- €	515,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			460,00 €
Résultat de fonctionnement		- 10 236,39 €	10 703,54 €	30 912,68 €

Suite au réajustement effectué de l'année 2022 sur l'année 2023, l'année 2024 est similaire aux années passées. Des recettes supplémentaires ont été intégrées et liées à des encaissements non effectués sur l'année 2023, ce qui vient accroître le chapitre 70 d'environ 20 000€.

4.2. Section d'investissement

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses		12 233,13 €	10 021,28 €	6 032,76 €
001	Résultat d'investissement reporté	12 233,13 €	7 780,88 €	6 032,76 €
21	Dépenses d'équipement	- €	2 240,40 €	- €
040	Opérations d'ordre			

Section d'investissement		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes		4 452,25 €	3 988,52 €	10 101,76 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	697,34 €	367,52 €	6 032,76 €
040	Opérations d'ordre	3 754,91 €	3 621,00 €	4 069,00 €
Résultat d'investissement		- 7 780,88 €	- 6 032,76 €	4 069,00 €

La section d'investissement, en dépenses, n'intègre pas de dépenses réelles.

Le budget annexe SPANC présente un excédent cumulé de fonctionnement de 30 912,68 € et un excédent cumulé d'investissement de 4 069 €.

Evolution du niveau d'épargne du budget annexe SPANC				
ANNEE	2022	2023	2024	2023-2024 %
Recettes réelles de fonctionnement	6 060,00 €	120 619,74 €	97 768,63 €	-23,37%
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	- €	- €	515,00 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	12 541,48 €	96 058,81 €	67 457,73 €	-42,40%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	- €	- €	972,00 €	100,00%
Epargne brute (€)	- 6 481,48 €	24 560,93 €	30 767,90 €	20,17%
Taux d'épargne brute %	-106,96%	20,36%	31,47%	
Amortissement du capital de la dette				
Epargne nette (€)	- 6 481,48 €	24 560,93 €	30 767,90 €	20,17%
Encours de dette du budget				
Capacité de désendettement	0,00	0,00	0,00	

L'année 2024 présente un taux d'épargne brute très satisfaisant (31,47%) prenant en compte les résultats de l'exercice. Aucun emprunt n'est affecté à ce budget.

5. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – PARCS D'ACTIVITES

5.1. Exercice comptable 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	PA BEL AIR	PA BLUCHETS	PA BOURG BESNIER	PA NOE GREE
DEPENSES	1 072 869,92 €	1 257 806,72 €	229 660,17 €	394 503,57 €
011 Charges à caractère général	10 198,53 €	8 423,00 €	14 647,00 €	5 164,00 €
66 Charges financières	895,87 €	5 094,46 €		
67 Dépenses spécifiques			0,39 €	
042 Opération ordre de transfert	1 055 879,65 €	1 230 771,80 €	209 233,78 €	384 175,57 €
043 Opération ordre intérieur	5 895,87 €	13 517,46 €	5 779,00 €	5 164,00 €
RECETTES	1 651 224,99 €	1 158 544,60 €	146 467,93 €	405 219,99 €
002 Excédent antérieur reporté	1 289 679,00 €	823 214,48 €	67,69 €	80 675,37 €
70 Produits des ventes	119 858,28 €			
75 Autres produits de gestion courante		54 000,00 €		
042 Opération ordre de transfert	235 791,84 €	267 812,66 €	140 621,24 €	319 380,62 €
043 Opération ordre intérieur	5 895,87 €	13 517,46 €	5 779,00 €	5 164,00 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>	<i>578 355,07 €</i>	<i>- 99 262,12 €</i>	<i>- 83 192,24 €</i>	<i>10 716,42 €</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	PA BEL AIR	PA BLUCHETS	PA BOURG BESNIER	PA NOE GREE
DEPENSES	1 607 943,68 €	1 075 769,17 €	349 855,02 €	703 556,19 €
001 Déficit antérieur reporté	1 092 018,49 €	612 152,77 €	209 233,78 €	384 175,57 €
16 Emprunts et dettes	280 133,35 €	195 803,74 €		
040 Opération ordre de transfert	235 791,84 €	267 812,66 €	140 621,24 €	319 380,62 €
RECETTES	1 055 879,65 €	1 230 771,80 €	209 233,78 €	384 175,57 €
040 Opération ordre de transfert	1 055 879,65 €	1 230 771,80 €	209 233,78 €	384 175,57 €
<i>Résultat d'investissement</i>	<i>- 552 064,03 €</i>	<i>155 002,63 €</i>	<i>- 140 621,24 €</i>	<i>- 319 380,62 €</i>

En termes de mouvements au sein des budgets annexes des parcs d'activités, seul le P.A Bel Air comptabilise plusieurs ventes pour un montant total de 119 858,28 €. Par ailleurs, on recense peu de dépenses qui sont essentiellement des petits aménagements et une fin de travaux d'éclairage pour le parc d'activités de Bourg Besnier.

5.2. Bilan prévisionnel de clôture des parcs d'activités

ANNEE 2024	P.A. BEL AIR BOUVRON	P.A. BLUCHETS BLAIN	P.A. BOURG BESNIER LA CHEVALLERAI	P.A. NOE GREE LE GAVRE
Coût de production N-1	896 725,82 €	1 363 989,09 €	299 183,44 €	352 489,46 €
Dépenses	11 094,40 €	13 517,46 €	14 647,39 €	5 164,00 €
Recettes hors vente de parcelles aménagées	- €	54 000,00 €	- €	- €
Nouveau coût de production	907 820,22 €	1 323 506,55 €	313 830,83 €	357 653,46 €
Prix de revient au m²	22,24 €	22,90 €	23,85 €	12,90 €
Prix de vente au m ²	25,00 €	23,00 €	15,00 €	20,00 €
Ventes Parcelles aménagées	119 858,28 €	- €	- €	- €
Sortie de stock en cours	149 550,94 €	368 704,90 €	234 792,35 €	297 598,46 €
Annulation du stock initial Ventes	242 291,72 €	271 988,35 €	87 316,52 €	494 445,00 €
Résultat prévisionnel de clôture de lotissement	92 740,78 €	- 96 716,55 €	- 147 475,83 €	196 846,54 €

Au regard du bilan 2024 présenté ci-dessus, le résultat prévisionnel de clôture des parcs d'activités de Bel Air et de la Noé Grée est excédentaire. Par contre, cela n'est pas le cas pour les parcs d'activités des Blûchets et de Bourg Besnier.

Concernant le parc d'activités des Blûchets, en l'absence de ventes de terrain (autres que le terrain de la déchèterie), il a été convenu, par délibération n°2024 03 34, que le déficit serait financé par le versement d'une subvention du budget général de 54 000€ par an pendant 3 ans. En 2024, un 1^{er} financement de 54 000€ est intervenu permettant de revoir le résultat prévisionnel de clôture à la baisse.

Pour ce qui est du parc d'activités Bourg Besnier, il sera nécessaire de revoir le prix de vente afin de répercuter les travaux supplémentaires d'aménagement sur la vente des parcelles restantes.

C. SYNTHÈSE – COMPTE FINANCIER UNIQUE (BUDGET ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGETS ANNEXES)

1. RESULTATS DE L'EXERCICE (Hors budgets annexes des Parcs d'activités)

REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	11 695 704,93 €	12 228 251,81 €	532 546,88 €
Section d'investissement	2 271 169,60 €	2 233 726,00 €	-37 443,60 €
Total	13 966 874,53 €	14 461 977,81 €	495 103,28 €
Reports			
Section de fonctionnement	0,00 €	618 391,03 €	
Section d'investissement	6 032,76 €	3 352 274,28 €	
Total Réalisations + reports			
Section de fonctionnement	11 695 704,93 €	12 846 642,84 €	1 150 937,91 €
Section d'investissement	2 277 202,36 €	5 586 000,28 €	3 308 797,92 €
Restes à réaliser			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	506 526,23 €		
Résultats totaux			
Section de fonctionnement	11 695 704,93 €	12 846 642,84 €	1 150 937,91 €
Section d'investissement	2 783 728,59 €	5 586 000,28 €	2 802 271,69 €
Total	14 479 433,52 €	18 432 643,12 €	3 953 209,60 €

Le compte financier unique (budget Administration générale et budgets annexes Centre aquatique, Déchets, SPANC, Transport scolaire) présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 150 937,91 € et un excédent cumulé d'investissement de 2 802 271,69 €.

Au regard de la synthèse globale des résultats, le budget principal représente 57 % de la section de fonctionnement totale et 65 % de la section d'investissement en termes de dépenses et de recettes.

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement cumulé, celui-ci est généré à 68 % par le budget principal et pour le résultat d'investissement cumulé, celui-ci est généré à 56 % par le budget principal.

2. Etat du personnel au 31/12/2024

Filière/Pôle	Direction	Ressources & Moyens	Aménagement du territoire durable	Economie-Emploi	Mobilité	Équipement sportif	Solidarités	TOTAL
Administrative	3	8	5	4	1	5	2	28
Culturelle	1	0	0	0	0	0	0	1
Médico-sociale	0	0	0	0	0	0	19	19
Sportive	0	0	0	0	0	9	0	9
Technique	2	1	17	0	17	4	0	41
TOTAL	6	9	22	4	18			98

Accusé de réception en préfecture
044-24440453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture 21/03/2025

Le nombre d'agents ayant travaillé pendant l'année 2024 est de 130. Sur ces 130 agents, 98 sont des agents titulaires ou contractuels (CDI, CDD, droit privé) inscrits au tableau des effectifs. 32 étaient des remplaçants d'agents absents, soit 24,6 % des effectifs.

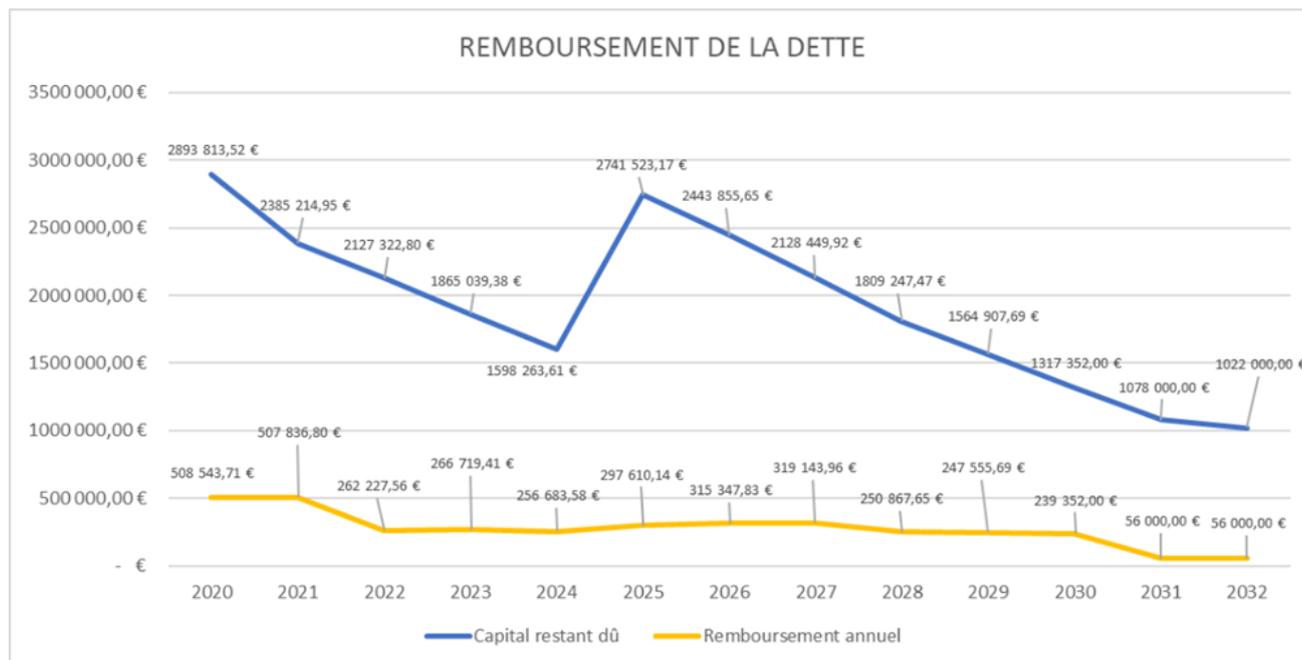
Genre/Catégorie	A	B	C
Hommes	3	10	30
Femmes	16	8	31
Totaux	19	18	61

On constate une meilleure répartition des emplois hormis sur les catégories A, où les agents femmes représentent les 2/3 de cette catégorie.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024	CA 2024
62121 - Personnel affecté par les BA et régies non dotés de la personnalité morale			37 365,63 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	118 898,64 €	225 153,00 €	223 987,35 €
6218 - Autres personnels extérieurs	60 007,04 €	40 800,00 €	56 029,95 €
6331 - Versement mobilité		949,36 €	
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	9 379,52 €	11 488,00 €	9 542,17 €
6336 - Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	44 369,45 €	48 070,00 €	45 127,54 €
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	737 218,21 €	801 469,00 €	726 022,46 €
64111 - Rémunération principale	766 867,32 €	838 793,00 €	812 649,37 €
64112 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	25 301,06 €	21 873,52 €	23 844,44 €
64113 - NBI	- €	12 289,12 €	- €
64118 - Autres indemnités	102 476,05 €	187 777,00 €	124 435,51 €
6413 - Primes et gratifications	102 392,91 €	113 027,00 €	120 160,42 €
64131 - Rémunérations	591 723,69 €	547 027,00 €	571 850,44 €
64136 - Indemnités liées à la perte d'emploi	- €		
64138 - Primes et autres indemnités	35 738,62 €	120 649,00 €	28 795,16 €
6414 - Indemnités et avantages divers	4 104,79 €	591,00 €	4 071,49 €
6415 - Congés payés			1 550,69 €
64141 - Indemnité inflation	- €		
64148 - Autres indemnités et avantages divers	- €		
6415 - Supplément familial	5 534,98 €		
6417 - Rémunération des apprentis		12 790,00 €	6 467,10 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	528 499,64 €	523 191,00 €	543 113,02 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	499 722,46 €	474 649,00 €	532 135,78 €
6454 - Cotisations au Pôle emploi	39 002,23 €	41 194,00 €	41 242,82 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	47 311,20 €	113 586,00 €	132 142,26 €
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial		- €	1 557,00 €
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage		1 100,00 €	- €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	36 264,32 €	24 601,00 €	81 416,51 €
6474 - Versement aux autres oeuvres sociales	26 164,66 €	28 397,00 €	26 707,19 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	11 471,34 €	19 949,00 €	11 688,58 €
TOTAL CHAPITRE 12 - Charges de personnel	3 792 448,13 €	4 209 413,00 €	4 161 902,88 €
TOTAL Charges de personnel retraitées (Sans refacturation des MAD sur autres budgets)	3 613 542,45 €		3 844 519,95 €
Evolution des charges de personnel	8,01%		6,39%
TOTAL Charges de gestion (011,012,014,65)	10 004 375,20 €		10 678 354,07 €
Part des charges de personnel /charges de gestion	36,12%		36,00%

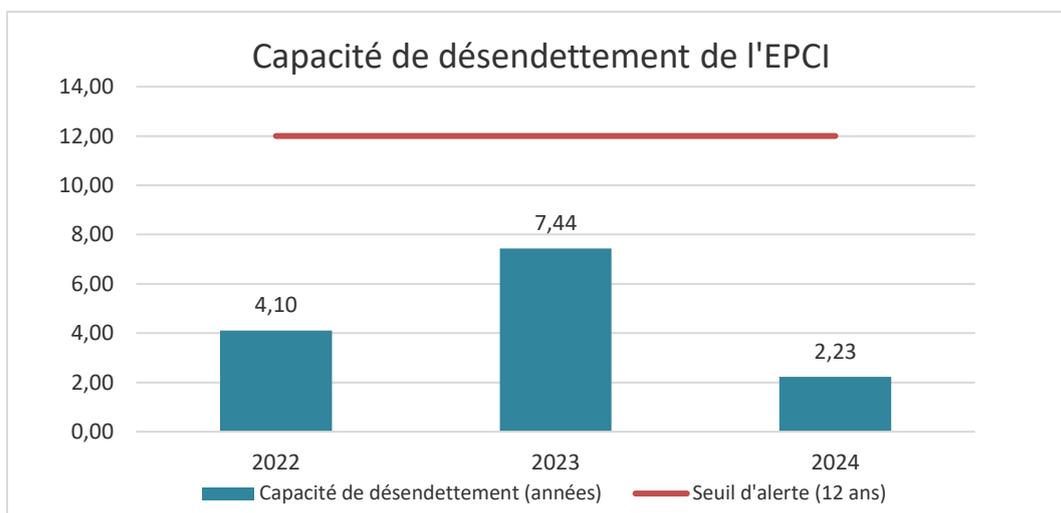
Plusieurs événements ont impacté la masse salariale, qui augmente de 6,35 % (+230k€) entre 2023 et 2024 (cf. page 4). Il peut être constaté que les hausses ne sont pas liées directement à de nouveaux recrutements, l'effectif, à ce jour, est stabilisé. Par ailleurs, la part des charges de personnel par rapport à l'ensemble des charges de gestion ne représente que 36%.

3. Etat de la dette au 31/12/2024



	BA Bluchets Nord	BA Centre Aqua	BA PABA	BA REOMI	BA Transport	Total
Encours de dette au 1/01/24	290 619,03 €	994 897,36 €	102 704,66 €	205 288,88 €	4 753,68 €	1 598 263,61 €
- Remboursement de la dette	40 803,74 €	135 204,59 €	25 330,95 €	50 647,48 €	4 753,68 €	256 740,44 €
Encours de la dette au 31/12/24	249 815,29 €	859 692,77 €	77 373,71 €	154 641,40 €	- €	1 341 523,17 €

En 2024, le remboursement de la dette globale représente un montant de 256 740, 44 €. En 2024, la dette ne concerne que les budgets annexes dont principalement celui du centre aquatique. L'emprunt affecté au budget annexe Transport scolaire a pris fin au cours de l'année 2024.



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette total de l'EPCI et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait l'EPCI à rembourser sa dette totale si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Pour information, la capacité de désendettement moyenne des EPCI se situe aux alentours de 4,6 années en 2023. Pays de Blain Communauté voit sa capacité de désendettement s'améliorer et passer de 7,44 à 2,23 ans au regard de l'augmentation importante du taux d'épargne sur le budget principal.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250312-2025-03-02-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2025